Image not found or type unknown

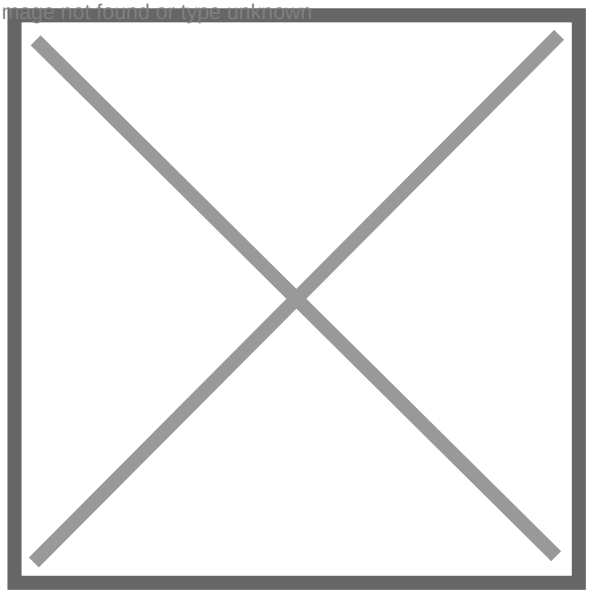

Garde alternée + demande de clefs d'appartement

Par **zizou972**, le **19/11/2008** à **21:13**

bonjour,
je vais divorcer, je suis allée voir une avocate pour savoir ce que je devais faire afin que tout se passe bien, mon conjoint veut la garde alternée pour notre fils seulement lui ne veut pas aller chez son père car il m'a fait beaucoup de mal et il a assisté à cela. il a 15 ans, est-il obligé quand même d'y aller ? nous ne sommes pas encore passé en conciliation, cela fait plus de 2 mois que la procédure a été lancée. en plus, j'ai du partir de la maison, j'ai un appartement et mon ex conjoint me réclame les clés de mon appartement, dois-je lui donner ? il me fait peur et m'a déjà frappé et dernièrement il a essayé de m'étrangler prenant bien soin de faire partir notre fils pour qu'il ne témoigne pas et sans me laisser de traces, que faut-il que je fasse ? je suis complètement sous son emprise, il me dicte tout ce que je dois faire, je n'arrive pas à m'en débarasser, pour certaines choses je retourne à la maison mais à chaque fois c'est le même cinéma. mes amies me conseillent de ne plus y aller. je l'écoute trop. mon avocate ne bouge pas, je n'arrive pas à la joindre quand j'ai de tels soucis. quand je lui envoi un mail elle me répond de l'appeler, je voudrais aussi changer, mais j'ai déjà payer une partie, est ce que je peux changer et si je le fais, vais je repayer encore, je travaille un peu mais je n'ai pas droit à l'aide judirictionnelle. pouvez vous m'aider ? la situation est très difficile, je n'en peux plus.
je vous remercie de votre réponse
cordialement

Par **loula73**, le **22/11/2008** à **22:02**

Bon, je ne suis pas juriste mais en pleine procédure pour violence conjugale et JAF; je commence (malheureusement) à connaître un peu...
1° appelle le 3919, n° gratuit pour aider les personnes victimes de violence. Perso, ils m'ont bien aidé, sur un plan légal mais aussi psychologique. Ils pourront t'orienter vers des services juridiques et/ou de soutien proche de chez toit pour te sortir de l'emprise de ton futur ex.
Il y a aussi des sites sur la violence qui permet d'y voir un peu plus clair sur les mécanismes des personnes agissant violemment et des victimes. ça permet de prendre un peu de recul.
2° porte plainte pour les violences subies, même s'il n'y a pas de marques. au minimum une main courante, demandes à aller aux urgences médico judiciaires (normalement apparemment ils te le proposent à chaque fois) afin d'évaluer le préjudice psychologique. parles en avec ton entourage, vois qui pourrait te faire des attestations s'il ya eu des témoins. en as-tu déjà parlé à ton médecin aussi?
3° ne lui donne surtout pas les clés de ton appart (si j'ai bien compris il est à toi, alors pourquoi tu lui donnerais?), ça va pas? tu ne veux pas qu'il rentre et fasse n'importe quoi...
4° évite tout contact avec lui (direct, tél, etc..) si tu as besoin d'affaires vois si tu peux passer par un tiers de confiance qui irait les chercher pour toi. Pour toute demande, fais un courrier ou mail simple avec juste ce que tu veux (un doc, vêtement) et les modalités de retour (untel viendra les prendre le ...) sans blabla sur le pourquoi (tu n'as pas à te justifier). tu auras ainsi une "preuve" s'il ne le donne pas etc.. s'il répond agressivement...
5° si ton fils ne veut pas aller chez son père, vu son âge, il a le droit me semble-t-il a être entendu par le JAF et à l'exprimer. Par ailleurs, est-il soutenu de son côté (amis, famille, peut-être psy) car voir sa mère être frappée c'est pas génial et peut avoir des répercussions sur lui? sinon, penses-y peut-être, vois avec lui...
6° moi aussi j'ai voulu changer d'avocate; ils n'ont pas la même logique, pas facile de se faire comprendre quand on est encore dans cette sorte d'emprise que je connais aussi et dont je me sors petit à petit. là vois avec des associations d'aide, qui pourront t'aider au plus près de ta situation. En tout cas, ce que je sais c'est que à priori oui il faut à nouveau payer, et qu'un changement doit se faire d'avocat à avocat et être à jour du paiement du 1er; mais des juristes plus compétents te répondront peut-être plus précisemment. Surtout, fais toi soutenir psychologiquement car c'est très dur de vivre ça.

Bon courage à toi. tu es sur la bonne voie si tu as fui cet environnement. garde confiance en toi.

Par **zizou972**, le **22/11/2008** à **22:44**

bonjour,
je te remercie pour tous ces renseignements, je vais suivre tes conseils pour arriver à me sortir de son emprise et de sa violence, aussi pour mon fils car je veux qu'il réussise ses études.
encore merci pour ton aide qui va mettre précieuse
amicalement

Par **loula73**, le **22/11/2008** à **23:08**

De rien.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je connais que trop bien ce sentiment de peur.
j'évoquais des sites, y'en a un (qui est suisse mais pour la connaissance du mécanisme c'est valable en France aussi) que je trouve bien fait c'est http://www.violencequefaire.ch.
Dans ce que tu dis, il essaye encore d'avoir de l'emprise, tu as fait les premiers pas pour en sortir, c'est difficile. A toi maintenant de poursuivre ta démarche et de te protéger toi et ton fils.
J'ai oublié: as-tu signalé ton départ du domicile conjgal au commissariat?
On m'a toujours conseillé de le faire et à chaque tentative de déprt de ma part j'y suis allée signalant que je partais avec mes enfants parce que j'avais peur. Il est peut-être bien capable de porter plainte pour abandon de domicile alors penses-y!

Encore courage.
Amicalement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés